



Malte : Jumelage sur la Directive-Cadre sur l'Eau

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : jeudi 1er janvier 2009

OIEau

Malte doit, comme tous les Etats membres de l'Union Européenne, soumettre son premier plan de gestion au sens de la Directive Cadre Eau début 2010.

Sous l'égide du Ministère Français de l'Ecologie, l'Office International de l'Eau et les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, Rhin-Meuse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne, ainsi que le Bureau des Agences de l'Eau françaises à Bruxelles, ont réalisé, sur fonds européens, un jumelage de 6 mois pour la préparation des documents nécessaires à l'élaboration du Plan de Gestion de Malte.

Ce jumelage a bénéficié aux deux Autorités maltaises compétentes, pour les eaux souterraines la Malta Resources Authority (MRA) et pour les eaux superficielles la Malta Environment and Planning Authority (MEPA).

Une étroite collaboration est donc établie avec ces institutions pour arriver à un Plan de Gestion unique couvrant l'ensemble du domaine de la Directive, l'élaboration d'une politique pour la participation du public et des partenaires, ainsi que la création d'un site Internet.

Deux visites techniques d'experts Maltais en France ont été organisées avec l'Agence de l'Eau RM&C, afin d'illustrer les recommandations dans le domaine des eaux souterraines et côtières. Enfin, les fonctionnaires maltais ont été formés à l'utilisation de tous les instruments produits lors du jumelage. La mise en œuvre de la Directive paraît donc bien engagée à Malte.